

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Absent : Monsieur Robert VERAND

Convocation en date du 02/07/2025

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°27/2025 : ERREUR MATERIELLE

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 : DESIGNATION ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu sur la commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL du 15 janvier au 14 février 2026.

Comme pour les recensements précédents, qui ont lieu maintenant tous les 5 ans, il est nécessaire de nommer un agent recenseur qui recueillera les données auprès de la population et de fixer sa rémunération.

Il rappelle que l'INSEE qui assure la gestion de cette opération rembourse aux communes une partie des frais générés.

Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Gérald GALAND, adjoint technique de la commune, en qualité d'agent recenseur et de fixer sa rémunération globale à 500.00 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le recrutement de Monsieur Gérald GALAND en qualité d'agent recenseur pour le recensement 2026 ;**
- **Décide de fixer sa rémunération brute à 500.00 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 25 juillet 2025,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

